

Landéda, le 14/01/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2019

**AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ D'ENTRETIEN DES
ESPACES VERTS CONTRACTUALISÉ AVEC L'ESAT « LES GENETS D'OR »**

RAPPORT N°05/19-01

Le 2 janvier 2017, la Commune a contractualisé avec l'ESAT « Les Genêts d'Or » pour un montant de 42 368,30 € HT pour trois ans.

Ce contrat permettait l'entretien de certains espaces verts sur la Commune et notamment la Zone de captage d'eau potable de Tromenec et la Station d'épuration.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence Eau et Assainissement collectif a été transférée à la Communauté de Communes du Pays des Abers. Les travaux effectués en 2018 ont été refacturés à la structure idoine.

Afin d'acter le principe, il est nécessaire suivant le décret n°2016-360 sur la Commande publique de prendre un avenant en moins-value. En effet, en enlevant les deux interventions, le contrat diminue de 2 372,23 € HT passant ainsi de 42 368,30 € HT à 39 996,07 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer l'avenant n°2 tel que décrit ci-dessus

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Délibération du conseil
municipal
N°05/19-01**

**AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ D'ENTRETIEN DES
ESPACES VERTS CONTRACTUALISÉ AVEC L'ESAT « LES GENETS D'OR »**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Étaient présents : Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Laurent LE GOFF, Alexandre TRÉGUER, Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM, Ronan CORBEL, Erwan GUIZIOU, Rachel MARZIOU, Christophe CARIOU, Jean-Pierre GAILLARD, Danièle FAVÉ, Céline PRONOST, Philippe COAT, Hervé LOUARN, Philippe MASQUELIER
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Cathy LARIDAN (procuration à M. CORBEL)
- Solange PELLEN (procuration à Mme POULNOT-MADEC)
- David KERLAN (procuration à Mme CHEVALIER)
- Isabelle POUILLAIN et Philippe MARTIN.

Céline PRONOST a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la Commission des Finances et des marchés publics en date du 14 janvier 2019 ;

Considérant que la compétence Eau et Assainissement a été transférée à la Communauté de Communes du Pays des Abers ;

Considérant que l'ESAT « Les Genêts d'Or » intervenait sur les terrains transférés à l'EPCI c'est-à-dire la Station d'épuration et le captage d'eau de Tromenec ;

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant en moins-value actant le transfert du marché ;

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 21 voix pour,

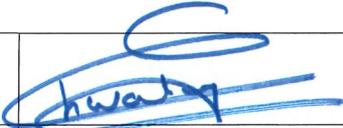
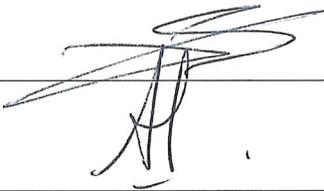
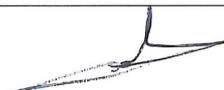
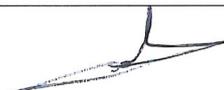
M. Alexandre TREGUER, Rapporteur, entendu,

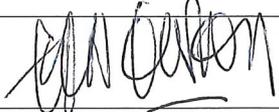
DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal autorise Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer l'avenant n°2 en moins-value du fait du transfert de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté de Communes du Pays des Abers :

Montant initial :	42 368,30 € HT
Montant de la moins-value :	2 372,23 € HT
Nouveau montant :	39 996,07 € HT

- Signature des conseillers municipaux présents :

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	PROCURATION
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT- MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN CATHY	PROCURATION
MARTIN PHILIPPE	
PELLEN Solange	PROCURATION
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	
POULLAIN Isabelle	
CORBEL RONAN	

GUIZIOU Erwan	
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
LE GOFF Laurent	
FAVE Danielle	
TREGUER Alexandre	
GAILLARD Jean-Pierre	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	
COAT PHILIPPE	